

**RIUNIONE DI U 25 E 26 D'OTTOBRE
REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE**

2018/O2/061

**REPONSE DE Mme Bianca FAZI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Catherine COGNETTI- TURCHINI
AU NOM DU GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

OBJET : LA PRECARITE EN CORSE.

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui va, sur la plupart des aspects que vous abordez, dans le sens du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté que votre Assemblée a voté en mars 2017, bien avant donc celui du Gouvernement.

Je suis étonnée, en revanche, que vous fassiez référence à des travaux datant de 2009, sachant tout le travail accompli depuis dans ce domaine, y compris par nos prédécesseurs.

Je vous rappellerai donc que nous avons été, ensemble, les premiers, sur un plan politique, à ériger la lutte contre la précarité en objectif prioritaire, découlant notamment de la stratégie du « Riacquistu economicu è suciale ».

Vous abordez la question fondamentale des causes de la précarité. C'est un axe majeur de notre plan : faire prévaloir une approche politique globale. A ce titre nous avons inauguré consistant à mieux comprendre les mécanismes générateurs de précarité, afin d'agir de manière pertinente et cohérente à leur recul et à leur disparition.

A ce titre, nous avons inauguré lundi à Bastia la création du réseau des acteurs sociaux, qui a une double vocation : devenir la clef de voûte de la coordination entre les différents partenaires œuvrant dans le domaine social, mais également devenir le laboratoire de conception de notre politique de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Lundi après-midi, un groupe de travail était donc consacré à la recherche des déterminants structurels de la précarité. Ce groupe pourra notamment s'appuyer sur les travaux du CESEC qui vient de se saisir d'une réflexion sur le sujet, à l'initiative du Docteur Pernin.

La mission précarité au sein de l'organigramme de la Direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires intègre pleinement la dimension d'animation partenariale.

Concomitamment à la mise en place de la Collectivité de Corse, nos services se sont attachés à aller à la rencontre des partenaires institutionnels et associatifs, afin de cibler et analyser de façon plus fine les réalités des territoires face à la précarité.

Votre question me permet donc de vous exposer une partie des nombreuses actions concrètes et opérationnelles mises en œuvre depuis le vote solennel du plan précarité en 2017.

Un certain nombre de travaux sont en cours dans le cadre de la mission précarité par exemple :

- Le non recours aux droits a été pointé à plusieurs reprises par l'ensemble des acteurs comme étant un facteur de précarisation. Nous travaillons donc à une réponse par la préparation d'une communication innovante.

Par exemple, nous avons élaboré une application géographique (SIG) qui regroupe les services de la Collectivité de Corse dans le domaine du social et sanitaire et qui a vocation à devenir un portail de ressources offrant une plus grande lisibilité du « qui fait quoi, où et quand ».

- D'autres chantiers sont déjà en phase de finalisation : une nouvelle aide d'urgence en faveur des étudiants post-bac, afin de lutter contre le décrochage scolaire.
- La mise en œuvre d'une Commission des situations complexes, qui œuvre depuis l'année dernière et qui a permis de résoudre pas mal de situations particulièrement difficiles.
- La mise en œuvre également d'un nouveau règlement des aides de la Collectivité de Corse qui sera présenté au vote de votre Assemblée en décembre prochain et qui permettra l'harmonisation des dispositifs des trois ex-collectivités.

Vous abordez ensuite dans votre question, la problématique inquiétante de l'isolement dans le rural et notamment des personnes âgées.

Je vous rappelle donc la feuille de route que j'ai eu le plaisir de présenter en juillet et qui a trois politiques publiques prioritaires :

1. La lutte contre la précarité et la pauvreté ;
2. L'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
3. La prise en charge de l'enfance.

Je vous rappelle également les moyens financiers dédiés : 170 millions d'euros qui sont dédiés au social.

Au-delà des aides légales à l'attention des personnes âgées nous avons lancé cette année des dispositifs innovants :

- En avril dernier, avec l'ARS, le parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA), qui s'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical, social et/ou environnemental.

Sa mise en œuvre permettra de simplifier l'exercice des professionnels de santé et d'améliorer la qualité de vie de la personne âgée et notamment dans le rural. Cette expérimentation en Haute-Corse a vocation à se déployer sur tout le territoire et est inscrite au PRS2.

En septembre dernier l'appel à projets « Bien vieillir en Corse » qui a pour objet d'encourager le développement d'actions collectives favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

Enfin, vous évoquez notre politique en faveur des publics les plus en difficulté et donc le volet insertion sociale et professionnelle. Sur ces questions et notamment le financement de l'aide alimentaire, je vous renvoie à notre appel à projets, lancé en juillet dernier, en faveur de la distribution de l'aide alimentaire qui prévoit un budget global de 300 000 euros (et une attention particulière portée sur les projets déployés dans le rural). Nous travaillons également à la création d'une banque alimentaire inscrite dans le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Concernant la politique d'insertion de notre Collectivité, la Direction concernée est en train d'effectuer un important travail d'harmonisation des dispositifs des ex-départements. Ces aides entrent dans le cadre des anciens plans départementaux d'insertion sur des crédits exclusivement destinés aux bénéficiaires du RSA et elles vous seront donc présentées hors règlement des aides. Ce travail s'effectue en partenariat avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Corse (CRESS Corsica) et bien-sûr en cohérence avec le SRDE2I, mis en œuvre par l'ADEC.

Vous en conviendrez, nous luttons donc sur tous les fronts à la fois car c'est bien une guerre que nous menons. Le rôle de chef de file de la Collectivité de Corse est stratégique mais on ne combat pas la pauvreté et la précarité uniquement à travers l'action sociale. Cela doit être une démarche beaucoup plus large et plus innovante.

Nous devons aller plus loin dans l'innovation sociale. C'est l'objectif que nous nous fixons avec ma Collègue en charge de cette question, Lauda Guidicelli, notamment dans le cadre du réseau des acteurs sociaux mais aussi du futur laboratoire d'innovation de la Collectivité de Corse, porté par la Direction générale adjointe de l'innovation.

Je vous remercie.